

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole MOREL, maire.

Membres en exercice	27
Présents	19
Représentés	05
Votants	24
Quorum	14

Etaient Présents : Nicole MOREL, Jean GOSSET, Florence VANSEVENANT, Jean-Paul MACHAT, Philippe LELONG, Emilie BARBE, Hervé MENTION, Lydia HAZARD, Eric JASZINSKI, Dominique THIRARD, Thierry MOREL, Manuella GOURLE, Jean-Dominique DELAITTRE, Virginie CAPON, Bernard SELLIER, Mélanie GENUER, Bruno BROGNAIS-GEORGET, Nicole DUMONT, Gérard LEGUAY, Karine GOSSART

Absents représentés : Liliane REDONNET (pouvoir à Jean GOSSET), Xavier DRIESBACH (pouvoir à Hervé MENTION), Carole REDONNET (pouvoir à Thierry MOREL), Patricia BROGNAIS-GEORGET (pouvoir à Bruno BROGNAIS-GEORGET), Pierre LARDANS (pouvoir à Jean-Dominique DELAITTRE)

Absents excusés : Bernard DELABIE, Franciane THIEBAULT

Madame Emilie BARBE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Il est précisé au Conseil Municipal, qu'en application de la loi de finances pour 2024, le Compte Administratif, établi par la commune, et le Compte de Gestion, établi par la trésorerie, ont été remplacés par le Compte Financier Unique dont l'objectif est de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Il est procédé à la lecture détaillée du compte financier unique, chapitre par chapitre, pour la section de fonctionnement et par opérations, pour la section d'investissement.

Le document n'appelant aucune observation particulière, il est procédé au vote.

Sous la présidence de Monsieur Jean GOSSET, Adjoint, et hors de la présence de Madame Nicole MOREL, Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 qui s'établit comme suit :

Résultat section de fonctionnement

- résultat de l'exercice 2024	279.544,70
- résultat antérieur	<u>999.876,15</u>
- résultat à affecter	1.279.420,85

Résultat section d'investissement

- solde d'exécution	75.779,14
- résultat antérieur	<u>88.331,51</u>
- solde des restes à réaliser	- 50.430,00
- Excédent à reporter	113.680,65

FINANCES – BUDGET ANNEXE « ZA LE PARC » - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Il est procédé à la lecture détaillée du compte financier unique

Le document n'appelant aucune observation particulière, il est procédé au vote.

Sous la présidence de Monsieur Jean GOSSET, Adjoint, et hors de la présence de Madame Nicole MOREL, Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte financier unique 2024 qui s'établit comme suit :

Déficit de fonctionnement : 261.995,07 €
Déficit d'investissement : 678.719,46 €

FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Il est présenté à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire qui présente un état des lieux des finances communales au 31/12/2024, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses d'investissement envisagées pour 2025 ainsi que les informations relatives à la structure et la gestion de la dette.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2025.

FINANCES - TAUX D'IMPOSITION 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition, pour l'année 2025, comme suit :

TAXES	TAUX DE REFERENCE POUR 2024	TAUX VOTES POUR 2025	BASES NOTIFIEES	PRODUIT ATTENDU
Taxe foncière (bâti)	49,81%	49,81%	4.307.000	2.115.317
Taxe foncière (non bâti)	48,18%	48,18%	97.000	46.735
Taxe d'habitation	18,06%	18,06%	373.600	67.472
CFE	19,24%	19,24%	1.435.000	276.094

VOIRIE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL LECLERC (3^{ème} TRANCHE)

Madame le maire présente le projet de convention proposé par la Communauté de Communes du Vimeu pour la 3^{ème} phase des travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc, pour un montant total de 452.220,00 €. Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la C.C.V. et de valider le plan de financement ci-dessous.

	<u>Prise en charge CCV</u>	<u>Participation de la Commune</u>
Travaux d'intérêt communautaire 277.500,00 €	148.850,00 €	128.650,00 €
Travaux hors intérêt communautaire 174.720,00 €	/	174.720,00 €

VOIRIE - AMENAGEMENT DE SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE JACQUES PREVERT

Madame le maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité à la sortie de l'école Jacques Prévert pour un montant total de 34.452,28 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer la convention technique avec le Département de la Somme et d'arrêter le plan de financement de cette opération comme suit :

- Montant de l'opération (TTC)	34.452,28 €
- Subvention Département (40% du coût HT°)	10.366,51 €
- Prise en charge enrobé de voirie par le Département	2.793,95 €
- Part revenant au maître d'ouvrage	21.291,82€

VOIRIE - AMENAGEMENT DE SECURITE EN ENTREE DE VILLE – PLACE ROGER SALENGRO

Madame le maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité place Roger Salengro pour un montant total de 17.680,93 €.

Après discussion sur l'intérêt d'un tel aménagement à cet endroit de la commune, le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 5 abstentions (Bruno BROGNAIS-GEORGET, Mélanie GENUER, Hervé MENTION, Xavier DRIESBACH,

Patricia BROGNAIS-GEORGET), autorise le maire à signer la convention technique avec le Département de la Somme et arrête le plan de financement de cette opération comme suit :

- Montant de l'opération (TTC)	17.680,93 €
- Subvention Département (40% du coût HT)	5.893,64 €
- Part revenant au maître d'ouvrage	11.787,29 €

ECLAIRAGE PUBLIC - REMPLACEMENT DE 4 POINTS LUMINEUX AU STADE MUNICIPAL

Madame le maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir entre la commune et Territoire d'Énergie de la Somme pour le remplacement de 4 points lumineux au stade municipal pour un montant de 71.562,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer la convention et arrête le financement comme suit :

- Montant de l'opération (TTC)	71.562,00 €
- Montant pris en charge par le TES	27.457,00 €
- Participation de la commune	44.105,00 €

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Madame le maire informe l'assemblée qu'une course USEP est organisée dans la commune le 11 mai 2025 et, qu'afin d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de la manifestation, les conseillers municipaux bénévoles seront les bienvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le maire,

La secrétaire,

N. MOREL

E. BARBE